



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 5 décembre 2019

# Mesures de l'UE visant à stabiliser les revenus des agriculteurs: des problèmes de faible utilisation et de surcompensation, selon la Cour des comptes européenne

**Les instruments de l'UE destinés à aider les agriculteurs à protéger leurs revenus contre la baisse des prix et les pertes de production n'ont qu'en partie atteint leurs objectifs et leur utilisation reste faible et inégale, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. En outre, certaines mesures exceptionnelles n'ont pas été bien ciblées et peuvent entraîner des surcompensations disproportionnées, affirment les auditeurs.**

La politique agricole commune (PAC) de l'UE comprend une série de mesures destinées à garantir des revenus stables et convenables aux agriculteurs. Le montant des paiements directs en faveur des 6,4 millions d'agriculteurs dans les 28 États membres s'élève à 41 milliards d'euros par an. Outre les paiements directs, la PAC comporte des instruments spécifiquement prévus pour prévenir et gérer les risques et les crises dans le secteur agricole. Par exemple, les assurances et les fonds de mutualisation peuvent servir à stabiliser les revenus des exploitations. Il existe également des mesures exceptionnelles visant à stabiliser l'ensemble du marché en cas de perturbations graves, comme lorsque la Russie a décrété, en 2014, un embargo sur certains produits agricoles importés en provenance de l'UE.

Les auditeurs ont plus particulièrement examiné la question de savoir si ces outils avaient été mis en œuvre de manière efficace et s'ils produisaient des résultats. Ils ont notamment centré leur attention sur l'aide à l'assurance fournie par l'UE et sur les mesures exceptionnelles adoptées dans le secteur des fruits et légumes à la suite des sanctions russes de 2014.

Les auditeurs reconnaissent que la CAP dispose de différents moyens de protection des revenus des agriculteurs. À cet égard, les paiements directs jouent un rôle important. Ils représentent en moyenne un quart des revenus d'une exploitation et permettent aux agriculteurs de mieux faire face aux baisses de prix ou de production ainsi que, par suite, de limiter le recours à l'assurance. Parallèlement, la PAC encourage de plus en plus les mesures préventives, notamment en incitant

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

les agriculteurs à adopter de bonnes pratiques agricoles et environnementales. Les auditeurs ont cependant constaté que cela avait peu d'incidence sur le comportement des agriculteurs, ceux qui sont assurés pouvant être moins enclins à adopter une stratégie entrepreneuriale plus résiliente ou à s'adapter au changement climatique.

Selon les auditeurs, la majeure partie des 2,6 milliards d'euros budgétisés par l'UE pour aider les agriculteurs à s'assurer contre la volatilité des prix et les pertes de production a été utilisée sans grand impact. Très peu d'agriculteurs ont bénéficié de ces fonds, puisque moins de 10 % de ceux qui contractent une assurance le font avec l'aide de l'UE. La plupart des agriculteurs n'envisagent même pas de prendre des mesures d'atténuation des risques, convaincus qu'ils recevront de toute façon une aide publique substantielle en cas de crise. En outre, l'aide de l'UE en matière d'assurance ne bénéficie pas à ceux qui en ont réellement besoin. Dans les deux États membres qui y recourent le plus (l'Italie et la France), les auditeurs ont observé une concentration de cette aide sur le secteur vitivinicole. Dans ce secteur, où le capital assuré peut atteindre 115 000 euros par hectare, de nombreux bénéficiaires, vu leur capacité financière et leur profil de risque, auraient assuré leur production même sans subventions de l'UE.

*«À l'heure actuelle, il existe peu d'éléments probants attestant que cette aide à la stabilisation des revenus des agriculteurs apporte une valeur ajoutée européenne», a déclaré M. Samo Jereb, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Les mesures devraient être davantage ciblées, de manière à ce qu'elles bénéficient aux agriculteurs qui en ont le plus besoin et qu'elles ne soient pas incompatibles avec le développement d'une agriculture plus préventive et plus résiliente.»*

En ce qui concerne les 513 millions d'euros dépensés pour les fruits et légumes au cours de la période 2014-2018 en réponse à l'embargo russe, l'UE n'a pas établi de paramètres objectifs pour juger de l'opportunité d'utiliser ces fonds. Par exemple, 61 % de l'aide ont profité aux producteurs de pommes (principalement en Pologne), bien que les exportations de ce fruit soient restées à peu près constantes ou aient même parfois augmenté. Des mesures exceptionnelles ont aussi été appliquées à d'autres fruits (tels que les pêches et les nectarines), afin de pallier la surproduction structurelle dans l'UE plutôt que pour faire face aux perturbations ponctuelles du marché. Enfin, les auditeurs ont observé que le soutien de l'UE au retrait de produits destinés à être distribués gratuitement a été coûteux. Dans certains cas, le niveau de l'aide a été largement supérieur aux prix du marché et a donc entraîné une surcompensation. En outre, les auditeurs ont constaté que la plupart des produits retirés pour la distribution gratuite ont en fin de compte été réintroduits sur le marché sous une autre forme (du jus en Grèce et en Espagne, par exemple), tandis qu'une petite partie seulement est allée aux personnes dans le besoin.

Dans le contexte des récentes propositions législatives pour la future PAC, dont l'objectif est de mettre davantage l'accent sur la gestion des risques, les auditeurs recommandent à la Commission:

- d'encourager les agriculteurs à mieux se préparer aux crises;
- d'améliorer la conception et le suivi de l'aide en matière d'assurance;
- de préciser les critères de déclenchement et d'arrêt des mesures exceptionnelles;
- d'ajuster les compensations pour les opérations de retrait.

### Remarques à l'intention des journalistes

Le rapport spécial n° 23/2019 «Stabilisation des revenus des agriculteurs: une panoplie complète d'outils, mais certains connaissent des problèmes de faible utilisation ou de surcompensation» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site internet de la Cour des comptes européenne (eca.europa.eu).

En novembre 2018, la Cour a publié son [avis sur les propositions législatives de la Commission pour la future PAC](#).

Avant la fin de l'année 2020, la Cour a également l'intention de publier un rapport spécial sur les mesures exceptionnelles adoptées par l'UE pour remédier aux perturbations qui ont affecté le marché du lait de 2014 à 2017. Quelque 740 millions d'euros ont été dépensés dans ce secteur, en partie pour indemniser les agriculteurs victimes des sanctions décrétées par la Fédération de Russie. L'[AuditInfo](#) sur le sujet a été publiée en octobre 2019.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre.

### Contact presse pour ce rapport

Vincent Bourgeois – E: [vincent.bourgeois@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeois@eca.europa.eu)

T: (+352) 4398 47 502 / M: (+352) 691 551 502